

Assurance dysfonctionnement, détérioration, destruction ou panne

Document d'Information sur le produit d'assurance

Assureur : FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS SA, société anonyme d'assurance régie par la législation portugaise au capital social de 509 263 524,00€, ayant son siège social à Largo de Calhariz, 30 1249-001 – Lisbonne – Portugal, dont la succursale pour la France est sise Tour Aurore – 19^{ème} étage – 18 Place des Reflets – CS 90462, 92976 PARIS LA DÉFENSE CEDEX, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 413 175 191.

Intermédiaire d'assurance et gestionnaire du contrat : ID NEUVES ASSURANCES SAS au capital social de 240.000 €, ayant son siège social à Résidence Elysée – 517, Avenue de la République, 59700 MARCQ EN BAROEUL, immatriculée au RCS de Lille sous le n°817 439 755 et à l'ORIAS sous le n° 16 000 591.

Distributeur : Marque commerciale « sweeek » exploitée par ID NEUVES ASSURANCES, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 5180 4701 400 049, dont le siège social est situé au 270 avenue de l'Espace à Wambrechies (59118)

Produit : Garantie d'assurance dommages « PREMIUM »

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du Contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance « Premium » garantit la réparation, la prise en charge des pièces de rechange, le cas échéant l'échange d'un bien par un bien de remplacement lorsque ce bien est acheté sur le site web de sweeek par une personne ayant sa résidence principale en France.



Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ Les montants des prestations sont soumis à des plafonds prévus au Contrat ;
- ✓ Le ou les biens acquis auprès de sweeek en cas de dommage (dysfonctionnement, détérioration, destruction) provenant d'un événement extérieur, soudain et imprévisible ;
- ✓ Le ou les biens acquis auprès de sweeek en cas de Panne ;
- ✓ Le bien assuré est garanti pendant six (6) mois à compter de la date de livraison ;
- ✓ Le bien est garanti à concurrence d'un maximum au prix de vente TTC.

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- Se référer aux exclusions indiquées dans la rubrique « Y a-t-il des exclusions à la couverture ? ».



Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

- ! Le vol ;
- ! L'usure normale ;
- ! Le bien entreposé dans des conditions inadéquates ;
- ! Les dommages provoqués par des parasites provenant des locaux du bénéficiaire ;
- ! Les dommages résultant du non-respect des instructions du fabricant, la négligence ou faute dolosive ou l'utilisation à caractère commercial ou professionnel ;
- ! Les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ;
- ! Les dommages pour lesquels le bénéficiaire ne peut pas fournir le bien endommagé ou la preuve de sa pleine propriété.



Où suis-je couvert(e) ?

La garantie s'applique en France métropolitaine y compris la Corse et Principauté de Monaco.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité de l'adhésion au Contrat d'assurance ou de non garantie :

À l'adhésion au Contrat

- Régler la cotisation indiquée au Contrat.

En cas de sinistre

- Contacter sans retard le site sweeek à l'aide du formulaire prévu à cet effet, en cas de demande d'intervention ;
- Fournir le numéro de commande et une ou plusieurs photos du bien endommagé ;
- Conserver la facture d'achat indiquant le paiement de la garantie Premium qui fait foi de la souscription à l'assurance.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable au moment de l'adhésion à l'assurance concomitante à la commande de celui-ci.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La garantie commence le jour de la livraison du bien. Et prend fin dès six (6) mois à compter de la date de livraison.



Cas de résiliation ?

Le Contrat est convenu pour une période fixe et ne peut être résilié.